

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 5 juin 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

|                                   |                   |            |                  |
|-----------------------------------|-------------------|------------|------------------|
| Le maire                          | Richard F. Dubé   |            |                  |
| Les conseillers et conseillères : |                   |            |                  |
| Siège no 1                        | vacant            | Siège no 4 | Patrick Rioux    |
| Siège no 2                        | Carole Desbiens   | Siège no 5 | absent           |
| Siège no 3                        | Laurette Lévesque | Siège no 6 | Isabelle Tanguay |

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que quatre (4) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-06134      Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-06135      Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mai 2017

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-06136      Comptes du mois de mai 2017

La liste des comptes de mai a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 1<sup>er</sup> juin dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Comptes à payer au 31 mai 2017 | 48 962.31 \$         |
| Comptes payés d'avance         | <u>62 165,56 \$</u>  |
| TOTAL                          | <u>109 127.87 \$</u> |

17-06137      Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 mai 2017 sont déposés par Lucie April, directrice générale.

17-06138      Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois de mai 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a) Par Richard F. Dubé :
  - Réunion de la MRC de Témiscouata le 8 mai ;
  - Réunion de la CADL du 25 mai 2017;
  - Réunion de la RIDT le 24 mai ;
  - Réunion du Chemin du Portage le 31 mai ;
- b) Par Carole Desbiens :
  - Réunions de l'Association sportive de Saint-Honoré ;
- c) Par Laurette Lévesque :

- Assemblée générale de la Biblio des Portages le 27 mai à Saint-Mathieu ;
- d) Par Lucie April :
- Colloque du Réseau Forêt-Bois Matériaux à Témiscouata-sur-le-Lac le 10 mai ;
  - Table des Officiers municipaux de la MRC de Témiscouata, le 11 et 31 mai;
  - Formation – compétences et responsabilités – échanges par l'ADMQ le 17 mai;

17-06139      RÈGLEMENT NUMÉRO 333 - abolition d'une partie de l'ancienne emprise du Vieux Chemin

**AYANT POUR BUT LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE EMPRISE**

---

ATTENDU QUE trois terrains résiduels de l'ancienne emprise du Vieux Chemin Sud n'ont jamais été abolis ni cédés aux propriétaires des terrains qui les occupent actuellement;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3224789 a manifesté son intérêt à devenir propriétaire du résidu de chemin devant sa résidence;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir les sections de route afin de les céder;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 par Laurette Lévesque, conseillère au siège no 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu que le règlement suivant, portant le numéro 333 soit adopté.

**ARTICLE 1**

Le présent règlement a pour effet la fermeture et l'abolition de partie de l'ancien Vieux Chemin Sud, décrite à l'article 2.

**ARTICLE 2**

Description de la rue :

Lisière no 1 :

Une lisière de terrain étant une partie d'un ancien chemin désaffecté, sans adresse civique, située à Saint-Honoré, Province de Québec, G0L 3K0, connue et désignée comme étant une **PARTIE DU LOT NUMÉRO TROIS MILLIONS DEUX CENT VINGT-SIX MILLE TRENTE-NEUF (PTIE 3 226 039)** du cadastre officiel du Québec, MESURANT environ 300 mètres de long par 9,2 mètres de large, vis-à-vis du lot 3583347, propriété de Denis Landry, un plan est annexé pour faire partie intégrante du règlement.

Lisière no 2

Une lisière de terrain étant une partie d'un ancien chemin désaffecté, sans adresse civique, située à Saint-Honoré, Province de Québec, G0L 3K0, connue et désignée comme étant une **PARTIE DU LOT NUMÉRO TROIS MILLIONS DEUX CENT VINGT-SIX MILLE TRENTE-NEUF (PTIE 3 226 039)** du cadastre officiel du Québec, MESURANT environ 193 mètres de long par 13 mètres de large, dans son plus large pour finir en pointe de chaque côté (triangle), ladite lisière est vis-à-vis des lots 3583347 et 3228789, propriété de Denis Landry, vis-à-vis du lot 3583338, propriété de Janick Plourde et du lot 3224789 propriété de Michel Guérette, d'une superficie d'environ 1 232 mètres carrés, un plan est annexé pour faire partie intégrante du règlement.

Lisière no 3

Une lisière de terrain étant une partie d'un ancien chemin désaffecté, sans adresse civique, située à Saint-Honoré, Province de Québec, G0L 3K0, connue et désignée comme étant une **PARTIE DU LOT NUMÉRO TROIS MILLIONS DEUX CENT VINGT-SIX MILLE TRENTE-NEUF (PTIE 3 226 039)** du cadastre officiel du Québec, MESURANT environ 78 mètres de long par 9,7 mètres de large, dans son plus large pour finir en pointe de chaque côté, ladite lisière est vis-à-vis du lot 3583288,

propriété de Les Viandes du Breton inc., ayant une superficie d'environ 460 mètres, un plan est annexé pour faire partie intégrante du règlement.

### **ARTICLE 3 *Entrée en vigueur***

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### 17-06140 Vin d'honneur - Colloque de l'ADMO

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité offre le vin d'honneur aux participants du colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec, Bas-Saint-Laurent Ouest, qui aura lieu le jeudi 7 septembre 2017 au Mont-Citadelle. Un montant de 50 \$ est accordé pour cette dépense qui sera partagée entre l'ADMO et la Municipalité.

#### 17-06141 Congrès de la FOM - maire

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive Richard F. Dubé, maire, au congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec qui a lieu à Québec du 28 au 30 septembre 2017. La Municipalité assume les frais d'inscription au cout de 760\$, de la chambre d'hôtel et des frais de déplacement (repas et kilométrage).

#### 17-06142 Appui à la FOM - Adoption du projet de Loi 122

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Sur la proposition de Laurette Lévesque , appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement

- DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;
- DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

#### 17-06143 Motion de félicitations - Gilles Landry et Laurette Lévesque Prix du gouverneur général

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité félicite monsieur Gilles Landry et Madame Laurette Lévesque pour leur implication bénévole leur ayant fait mériter la Médaille du Lieutenant-gouverneur - Édition 2017. Leur médaille leur a

été remise par le Lieutenant-gouverneur du Québec lors d'une cérémonie qui se tenait à Rimouski le dimanche 7 mai dernier.

Ce prix est grandement mérité, puisqu'ils travaillent depuis plusieurs années et encore aujourd'hui, de nombreuses heures chaque semaine, pour offrir des services principalement aux personnes âgées.

17-06144      Motion de félicitations - Rosalie Martin, finaliste au concours de dessin de la Fondation Monique Fitz-Back

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité félicite Rosalie Martin fille d'Alexandre et Marie-Ève pour son dessin *Mon fleuve et moi* qui lui a permis de se classer parmi les finalistes à l'échelle provinciale. Le concours est organisé par la Fondation Monique-Fitz-Back. Son dessin a été retenu comme ceux de 50 jeunes de partout au Québec parmi les 5100 participants. Ils seront exposés sur 11 traversiers à travers la province, à l'Aquarium du Québec et dans un parc à Sorel-Tracy.

17-06145      Appui - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Entretien hivernal

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PEARRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à céder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE les subventions antérieurement versées pour l'entretien des routes municipales en hiver ont alors cessé d'être versées;

ATTENDU QUE les seuls frais admissibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants : sécurité - chaussée - drainage-abords de routes;
- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire : Achat de véhicules et de machinerie;

ATTENDU QUE depuis 2016, toutes les dépenses liées à l'entretien des routes en hiver ne sont plus admissibles au PEARRL;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PEARRL;

En conséquence, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PEARRL

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au député provincial et à la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

17-06146      Aide au Festival Honéquestre 2017

ATTENDU QUE le Festival Honéquestre aura lieu du 21 au 23 juillet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a été sollicitée comme par les années passées pour donner un coup de main aux bénévoles;

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte les demandes suivantes :

- Fournir une somme de 5 000 \$, laquelle devra être remboursée avant le 15 août 2017;
- Faire installer les clôtures et divers travaux pour préparer le terrain par les employés municipaux;

17-06147      Demande de prix pour la fourniture de sable, pierre et de terre

Des prix ont été demandés aux propriétaires de gravière sablière de Saint-Honoré-de-Témiscouata pour la fourniture de gravier et de terre pour l'été 2017.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que les fournisseurs suivants soient retenus pour les travaux à réaliser. Un calcul du prix du transport devra être ajouté au prix des matériaux afin de choisir le moins dispendieux à acheter :

| <i>Nom</i>                       | <i>Matériaux offerts</i>  | <i>Distance du garage</i> |
|----------------------------------|---|---------------------------|
| Les Boisés Grande-Fourche        | 0-¾ tamisé, concassé, sable brut, pierre à drain, terre, camion et chargeur | 10 km                     |
| Les Entreprises Bernard Beaulieu | 0-¾ tamisé, sable brut, pierre à drain, terre, camion                       | 1,5 km                    |
| Excavation S.M.                  | 0-¾ tamisé, sable brut, chargeur, terre, camions et chargeur                | 5 km                      |
| Les Carrières Dubé et fils       | 0-¾ tamisé, sable brut, terre végétale                                      | 1 km                      |

Un tableau des prix pour chaque produit a été remis aux membres du conseil.

17-06148      Débroussaillage mécanique des fossés

Des prix ont été demandés pour la location d'une déchiqueteuse mécanique pour les fossés. Une seule soumission a été reçue.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Excavation SM de Saint-Honoré soit engagé pour faire le débroussaillage mécanique des fossés pour environ 50 heures. Le prix est le même qu'en 2016, soit 125 \$ de l'heure.

17-06149      Creusage des fossés

Des prix ont été demandés par invitation pour la location d'une pelle pour creuser des fossés à l'été 2017, deux fournisseurs ont soumissionné :

- Excavation SM : 90\$ l'heure pour la pelle, camion à 70 \$ l'heure;
- Les Entreprises Jean-Rock Roy inc., 79,50\$ pour la pelle, camion 59,50\$.

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que Les Entreprises Jean-Rock Roy de Pohénégamook soient engagées pour creuser les fossés avec une pelle, pour une durée totale d'environ 50 heures. Le prix est le même qu'en 2016, soit 79,50 \$ de l'heure. Lors des travaux, si un camion est nécessaire, son camion sera également utilisé au prix de 59,50 \$ de l'heure.

17-06150      Rapiécage des routes en asphalte

Des prix ont été demandés à la tonne pour de l'asphalte afin d'effectuer le rapiécage des routes à l'été 2017. Trois soumissions ont été reçues :

- BML SINTRA : 125,15 \$ la tonne, taxes incluses;
- Gervais Dubé Trois-Pistoles : 278,75 \$
- Pavage Cabano : 174,60 \$

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le prix le plus bas soit retenu, soit BML au prix de 125,15 \$. Il est également résolu que 300 tonnes soient achetées pour un total de 37 545 \$ et une dépense nette de 34 283,67 \$

Il est également résolu que la dépense soit financée par le montant prévu à la programmation de la TEQC.

17-06151      Engagement d'une firme d'ingénieur - réservoir d'eau à la Villa Saint-Honoré et branchement d'égout

Tel que demandé, Actuel conseil inc. ont présenté une proposition d'honoraires en structure, génie civil pour l'installation d'un réservoir d'eau servant de réserve pour le protection incendie et la mise en place de gicleurs à la Villa St-Honoré inc. , l'offre inclut également les plans pour le branchement des égouts sanitaires au réseau d'égout municipal situé sur la rue des Habitations:

- Préparation des plans et devis (incluant une rencontre avec le service incendie, l'estimation des alternatives : béton, acier, PEHD : 6 000\$
- Surveillance des travaux (réunions de chantier, visite et acceptation) : 3 300\$

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil accepte la soumission et engage Actuel conseil pour le mandat énuméré dans l'offre de service.

Il est également résolu que Lucie April, directrice générale soit autorisée et mandatée pour signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Cette dépense sera financée par la TEQC et par le solde disponible du règlement d'emprunt (55-991-60).

17-06152      Acquisition du terrain derrière la Caisse populaire du Portage

ATTENDU QUE la Caisse Populaire du Portage mettra en vente leur propriété du 5, rue de la Gare suite à la fermeture prévue le 9 juin prochain;

ATTENDU QU'une partie du terrain faisant partie de cette propriété est utilisé depuis quelques années par le Festival Honéquestre puisqu'il est adjacent au terrain de l'Association sportive et de l'édifice municipal;

ATTENDU QU'afin de respecter les règlements de zonage, la caisse doit garder un terrain de minimum 1 500 mètres carrés, ce qui leur permettrait de céder un maximum de 778 mètres;

ATTENDU QUE la Caisse Populaire du Portage a accepté de nous vendre le terrain pour le prix de l'évaluation, soit environ 2 463 \$;

ATTENDU QUE le Festival Honéquestre est organisé par un comité de bénévoles afin d'offrir des activités aux citoyens et de revitaliser notre village par la venue des festivaliers et des participants aux compétitions de Gymkhana;

ATTENDU QUE la Caisse Populaire a aussi une mission de développement de nos communautés;

ATTENDU QUE les immeubles de la Caisse populaire ont été achetés et construits avec les revenus venant des membres qui étaient des citoyens de Saint-Honoré et qui sont encore en grande partie nos contribuables;

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la

Caisse Populaire du Portage de céder gratuitement le terrain d'environ 778 mètres carrés à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata afin qu'elle l'utilise à des fins de loisirs.

17-06153      Motion de félicitations – Jean-Cédric Ouellet 1<sup>er</sup> prix Baja

Jean-Cédric Ouellet (fils de Robin et Suzie) de Saint-Honoré, fait partie de l'équipe de Baja de l'ÉTS (École de technologie supérieure). Ils ont remporté la première place à la compétition universitaire Baja SAE Californie tenue à la fin du mois d'avril au nord de Los Angeles. La compétition mettait en opposition pas moins de 92 équipes universitaires provenant d'un peu partout dans le monde, cette compétition pousse les étudiants à développer et à concevoir un prototype de véhicule tout-terrain à une place capable de performer sur plusieurs types de terrains accidentés.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Jean-Cédric et son équipe pour leur travail exceptionnel à développer une technologie leur ayant permis de gagner cette compétition.

17-06154      Engagement d'un agent de développement économique pour 5 municipalités

Considérant que la MRC de Témiscouata offre la possibilité d'engager des agents de développement économique pour tout le Témiscouata, avec un budget de près de 75 000 \$ pour 19 mois, payé à un tiers par les municipalités, selon la population;

Considérant que le territoire de la MRC de Témiscouata a été divisé en 5 secteurs et que notre secteur comprend les cinq municipalités suivantes : Saint-Pierre-de-Lamy, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Elzéar-de-Témiscouata, Saint-Eusèbe et Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant que les cinq Municipalités ont accepté de travailler sur ce projet;

Considérant que les représentants des cinq Municipalités se sont rencontrés à plusieurs reprises et qu'un agent de développement économique a été retenu à la suite de la publication d'une offre d'emploi;

Considérant que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a accepté d'assurer l'administration du projet et de s'occuper de la comptabilité et du service de la paye;

Considérant que lors d'une rencontre tenue le vendredi 26 mai 2017, les représentants des cinq municipalités se sont entendus sur les modalités régissant le projet et que des documents ont été déposés au conseil municipal;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

- Entérine le choix du comité de sélection pour l'engagement de Alexandre Raymond de Rimouski;
- Accepte que le début de l'emploi soit le lundi 5 juin 2017;
- Mandate Lucie April, directrice générale comme représentante de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata sur le comité de gestion qui aura à superviser le travail de l'agent de développement économique;
- Reconnaît avoir pris connaissance du partage du temps, des couts, des frais de déplacement et des autres frais reliés à cet emploi tel que discuté lors de la réunion du 26 mai dernier et qu'il entérine ce partage;
- Accepte de payer des frais d'administration de 7.5% à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour s'occuper de cette entente (2 760 \$ par année);
- Accepte qu'un budget prévisionnel des revenus et des dépenses et une estimation des quotes-parts de chacune des Municipalités soient présentés en début d'année financière et que des ajustements soient faits en fin d'année pour représenter les dépenses réelles à la fin de chacune des années financières;
- Reconnaît avoir pris connaissance du projet de contrat de travail pour l'agent de développement économique;
- Reconnaît avoir pris connaissance de l'entente de gestion à être signée entre la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et la MRC de Témiscouata.

17-06155      Achat de fourches de chargement pour le chargeur (loader)

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète un ensemble de fourches chez Pneus 132 inc. de Trois-Pistoles. Les fourches usagées ont 5 pieds, de marque John Deere avec cylindre pour déplacer les pattes. Le prix est de 5 000 \$ plus taxes. Le prix n'inclut pas la livraison.

L'achat sera financé avec le montant prévu au budget pour Machinerie, outillage et équipement 72-330-00-725.

17-06156      Motion de félicitations - Amélia Fortin, finaliste à la Dictée Richelieu

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Amélia Fortin qui a terminé parmi les 5 finalistes les plus méritants des écoles de la MRC de Témiscouata à la dictée Richelieu, le 13 mai dernier à Cabano. Bravo Amélia, continue ton beau travail.

17-06157      Mérites scolaires de l'École secondaire de Cabano

Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite les élèves suivants qui ont obtenu un mérites scolaire lors de la remise annuelle de l'École secondaire de Cabano :

- Mélinda Dupuis (Éric et Christine), mérites académique Argent et implication parascolaire Argent, sec. 1-2-3;
- Marie-Ève Lebel (Marin et Nicole), mérites académique Argent, sec. 5;
- Samuel Lebel (Marin et Nicole), Mérites Bronze académique, sec. 2;
- Justine Lemelin (Yoland et Mélanie), implication parascolaire Bronze, sec. 1,2 et 3;
- Annick Marquis (Michel et Gaby), implication académique Argent, sec. 5.

17-06158      Remerciement - Steve Beaulieu, directeur du service incendie

Steve Beaulieu était pompier volontaire depuis juin 1998 (19 ans). En 2010, il a accepté le poste de directeur du service incendie. Tâche qu'il a remplie jusqu'à l'été 2016.

Il a donné sa démission par un mot sur la page Facebook du service incendie.

Il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata remercie Steve pour les années d'excellent travail et de bénévolat comme pompier et comme directeur du service.

17-06159      Demande de subvention du Comité du Festival Honéquestre - FDT

ATTENDU QUE le Comité du Festival Honéquestre prévoit investir encore cette année pour réparer les estrades usagées achetées l'an passé (achat de bois et de teinture) et demande un montant de 3 500\$ au Fonds de développement des territoires de la MRC de Témiscouata, volet local;

ATTENDU QUE le fonds spécial pour les événements de la MRC n'est pas encore mis sur pied et que le comité comptait sur ce programme pour financer une partie des dépenses;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la demande du comité du Festival Honéquestre et recommande à la MRC de Témiscouata d'accorder une subvention du Fonds de développement des territoires de la MRC de Témiscouata pour un montant de 3 500 \$.

17-06160      Achat d'une imprimante - Service incendie

ATTENDU QUE le nouveau directeur du service incendie a demandé d'avoir un ordinateur pour travailler de chez lui, ce qu'il a obtenu;



ATTENDU QU'il a besoin d'imprimer des documents pour son travail pour le service incendie et de l'avoir chez lui;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Solution Témis de Dégelis;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte d'acheter une imprimante Brother DCP-L2540DW au prix de 219,99 \$ plus taxes

17-06161      Hausse des salaires du personnel électoral

ATTENDU QUE le personnel électoral engagé lors des scrutins gagne moins que le salaire minimum, le salaire étant décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités ont le pouvoir d'augmenter les tarifs des rémunérations;

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata décrète les salaires suivants pour le personnel engagé lors des élections à l'avenir :

| Titres   | Nbre d'employés | Salaire selon la Loi | Nbre d'h | Salaire horaire | Nouveau Salaire décrété | Pour la journée |
|--|-----------------|----------------------|----------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Scrutateur   | 3               | 119 \$               | 13       | 9,15 \$         | 12,25 \$                | 159,25 \$       |
| Secrétaire d'un bureau de vote   | 3               | 87 \$                | 13       | 6,69 \$         | 11,25 \$                | 146,25 \$       |
| Primo  | 1               | 94 \$                | 12       | 7,83 \$         | 11,85 \$                | 142,20 \$       |
| Président table de vérification de l'identité des électeurs              | 0               | 119 \$               | 13       | 9,15 \$         | 11,85 \$                | 154,05 \$       |
| Membre de la table de vérification                                       | 1               | 87 \$                | 13       | 6,69 \$         | 11,25 \$                | 146,25 \$       |
| <b>TOTAL DE L'AUGMENTATION DE SALAIRE LE JOUR DU SCRUTIN : 405.95 \$</b> |                 |                      |          |                 |                         |                 |

**Vote par anticipation**

|   |   |         |   |         |          |           |
|---|---|---------|---|---------|----------|-----------|
| PRIMO   | 1 | 80,00\$ | 9 | 8,89 \$ | 11,85 \$ | 106,65 \$ |
| Membre de la table de vérification  | 1 | 74,00\$ | 9 | 8,22 \$ | 11,25 \$ | 101,25 \$ |
| <b>TOTAL DE L'AUGMENTATION DE SALAIRE LE JOUR DU VOTE PAR ANTICIPATION : 53,90 \$</b> |   |         |   |         |          |           |

Il est également résolu que pour les prochaines années, que les salaires soient majorés du même montant que le salaire minimum.

17-06162      Don à la Coopérative de solidarité Santé Saint-Hubert

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est membre de la Coopérative de solidarité Santé Saint-Hubert depuis 2012 et avait acheté la carte de membre à vie au prix de 250 \$;

ATTENDU QUE la coopérative est en campagne de financement pour relocaliser les services dans un endroit plus grand, permettant d'augmenter les services et les revenus pour atteindre l'autonomie financière;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse un don de 100 \$ à la Coopérative de solidarité Santé Saint-Hubert afin de les appuyer dans leur démarche.

17-06163      Appui à l'UPA – Les producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier Canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons, sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement, que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande au gouvernement du Canada :

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

17-06164      Appui financier – Sécurijour de l'UPA BSL à la Ferme Ciboulette

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata fasse un don de 100 \$ à l'UPA du Bas-Saint-Laurent pour soutenir l'organisation de la 3<sup>e</sup> édition du Sécurijour à la Ferme Ciboulette, propriété de Sylvain Ouellet et de Julie Gagnon de Saint-Pierre-de-Lamy. Il s'agit d'une activité d'éducation et de formation sur la prévention et la sécurité à la ferme s'adressant à des enfants d'agriculteurs âgés de 7 à 13 ans.

17-06165      Période de questions

Carole Desbiens, conseillère informe le conseil sur la 9<sup>e</sup> édition (8 ans au parc Clair Soleil) du Relais pour la vie afin de ramasser des fonds pour la Société canadienne du cancer, 275 luminaires ont été vendus à Saint-Honoré. Le conseil remercie les

bénévoles qui travaillent pour la cause, particulièrement Carole Desbiens et Julie April

À 22 heures, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : stationnement de l'édifice à côté de l'édifice, paiement des réseaux d'égout.

#### FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 22 heures 10, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

#### ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

Richard F. Dubé, maire

---

Lucie April, directrice générale